



Extrait du Le Journal des Alternatives

<http://journal.alternatives.ca/spip.php?article3491>

RDC

Pour que le corps cesse d'être un champ de bataille

- Journal des Alternatives - Journal des Alternatives - 2008 - Volume 14 - No. 06 - Mars -

alternatives
LE JOURNAL

Date de mise en ligne : jeudi 28 février 2008

Description :

Depuis 1996, l'est de la République démocratique du Congo (RDC) est le théâtre d'un conflit armé où « le corps des femmes est un champ de bataille ».

Copyright © Le Journal des Alternatives - Tous droits réservés

Depuis 1996, l'est de la République démocratique du Congo (RDC) est le théâtre d'un conflit armé où « le corps des femmes est un champ de bataille ». Face aux viols et à l'esclavage sexuel, des femmes congolaises se sont regroupées en associations pour accompagner les victimes et faire entendre leurs voix.

« Nous pensons que nous travaillons pour la restauration de la justice, que nous aidons réellement les victimes et que nous ne les considérons pas comme des objets pour mobiliser des fonds », tel est le message lancé par Julienne Lusenge et Émérite Tabisha Mongelwa lors de leur visite au Québec en janvier. Invitées par la Coalition pour les droits des femmes en situation de conflit, elles font la promotion de la Campagne des femmes congolaises contre les violences sexuelles en RDC.

Cette campagne est un « cri d'alarme » né de la nécessité de renforcer l'efficacité de la lutte contre les violences sexuelles. Elle vise à développer une meilleure coordination de l'aide aux populations en s'assurant que l'argent se rende aux victimes et que leurs besoins soient satisfaits. La campagne veut répertorier les différentes initiatives sur le terrain et favoriser la diffusion de l'information à tous les acteurs. La sensibilisation à l'étranger est également un des objectifs de Julienne Lusenge et Émérite Tabisha Mongelwa.

Mais, surtout, ces deux femmes congolaises exigent une reconnaissance totale par les ONG internationales et par les instances de l'ONU de l'importance du rôle des associations locales. Trop souvent, les groupes congolais ne sont pas financés et mis à l'écart au profit d'ONG étrangères, qui s'en vont rapidement lorsque la situation s'envenime.

Finalement, en exigeant une réforme du système juridique national, elles veulent s'assurer que les auteurs de crimes de violence sexuelle soient poursuivis en justice. Parce qu'il ne peut y avoir la paix sans une réelle justice et le renforcement des associations locales.

Des milliers de victimes par mois

Ce qui est accablant, au-delà de la durée de ce conflit et des morts qu'il cause, c'est l'intensité des violences sexuelles. Ces crimes sont commis par les groupes armés non étatiques et par les forces de l'ordre congolaises. En octobre, le coordonnateur des secours d'urgence de l'ONU, John Holmes, déclarait que plus de 32 000 cas avaient été enregistrés depuis 2005 pour la seule province du Sud-Kivu, et il ne s'agit que de la pointe de l'iceberg.

Par violences sexuelles, il faut comprendre des viols, mais aussi des actes allant au-delà de cette horreur. Entre autres, il est question d'esclavage sexuel dans les camps des troupes armées où des groupes de femmes de tous âges subissent les pires atrocités. Des cas de viols collectifs dans les villages sont aussi enregistrés, comme ce fut le cas en 2006 lors du viol massif de 200 femmes pendant un raid à Songo Mboyo, dans la province de l'Équateur.

Les stigmates sont nombreux pour les victimes qui vivent le rejet de leur famille et de leur communauté, en plus des maladies sexuelles et des traumatismes psychologiques. Un contexte paralysant comme le confirme Julienne Lusenge de Solidarité féminine pour la paix et le développement intégral : « Nous vivons de la culture de nos champs et nous ne pouvons y aller par peur d'être violées ou tuées. » Au sein de son association, cette femme, à l'image d'autres militantes congolaises, offre un soutien direct aux victimes.

Refuser l'attentisme

Depuis 1996, les regroupements féminins ainsi que les ONG de défense des droits humains se sont multipliés. Si la communauté internationale a tardé à agir en RDC, il semble que ces femmes ont très tôt refusé l'attentisme auquel la crise semblait les condamner, comme le souligne Émérite Tabisha Mongelwa de l'association Actions des femmes pour le droit et le développement : « Nous sommes des activistes. Nous sommes des victimes actives. Nous menons des activités de sensibilisation, de mobilisation, de réinsertion, de médiation familiale, d'accompagnement médical et judiciaire des victimes de violences sexuelles. »

En plus de l'accompagnement, mesdames Lusenge et Mongelwa s'affairent à documenter les cas de violences sexuelles. Un travail accompli avec peu de moyens, selon Julienne Lusenge : « Nous n'avons pas de salaire, nous n'avons pas de soutien psychologique. Nous écoutons les histoires de ces femmes, mais nous n'avons personne pour nous soutenir. »

Leur rôle est indispensable puisqu'elles sont sur la ligne de front, là où les ONG internationales ne veulent pas aller. Selon les intervenantes, avant 2002-2004, les organisations internationales ne s'intéressaient pas aux crimes de violences sexuelles, elles s'occupaient strictement des déplacés de guerre. Or, les bailleurs de fonds ont commencé à s'intéresser à cette problématique et les ONG internationales ont alors suivi. « Elles sont venues auprès des associations de femmes pour recueillir les informations sur notre situation. Les organisations internationales et les agences des Nations unies ont écrit des rapports et ont fait des projets pour obtenir des fonds. Quand elles ont eu des fonds, elles sont revenues sur le terrain en écartant les associations de femmes », dit madame Lusenge. Pourtant, en RDC les retombées des projets internationaux se font encore attendre et les militantes sont outrées par l'attitude des organisations internationales.

Des progrès fragiles

Même si la justice en RDC est gangrenée par la corruption et l'ingérence politique, l'action des femmes congolaises porte ses fruits. En juillet 2006, à la suite d'une proposition des militantes pour les droits des femmes, le gouvernement congolais a promulgué une loi sur les violences sexuelles afin d'amender son code pénal. Beaucoup de chemin reste à faire pour que cesse l'impunité. « Nous avons déposé plusieurs dossiers devant la justice et quelques agresseurs qui ont été incarcérés. Mais pour combien de temps ? Ils sortent et ils retournent menacer les victimes dans les villages. Il y a beaucoup d'insécurité », note Julienne Lusenge.

Selon mesdames Lusenge et Mongelwa, les institutions juridiques doivent être restaurées, et elles demandent au Canada, qui a participé au financement des dernières élections, de participer à cette réforme. « Il faut protéger les populations. Nous n'avons pas voté pour mourir. Nous avons voté pour être protégées », conclut Julienne Lusenge.

Post-scriptum :

Pour plus d'informations sur la Campagne des femmes congolaises contre les violences en RDC : www.rdcviolencessexuelle.org